

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Le neuf octobre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation :

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) GARDANT Josette (CCVAI)

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES :

BRUSQ Frédéric (CCVAI) FAVREAU Gilles (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI)

POUVOIRS :

BOUTTET Ludovic (CCVAI) représenté par RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) représentée par MURON Marie-Christine (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) représentée par PRADIER Bruno (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) représentée par DAVAL Marius (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

CLEMENT Françoise (CCVAI)

OBJET : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Souternon

Date de transmission de l'acte: 14/10/2025

Date de reception de l'AR: 14/10/2025

042-244200614-DE2025_0910_03-DE

A G E D I

Monsieur le Président rappelle la délibération en date du 13 avril 2023 par laquelle le Conseil communautaire a instauré le principe de versement de fonds de concours aux communes et en a précisé les modalités d'attribution.

Monsieur le Président présente la demande du Conseil municipal de la commune de SOUTERNON pour un montant de dépenses de 14 269,30 € HT pour des dépenses liées à des investissements pour l'école et les bâtiments communaux.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer le fonds de concours d'un montant de 11 063€.

Vu les règles d'attribution adoptées par le Conseil Communautaire,

Vu les crédits affectés,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés

Article 1 : DECIDE L'octroi d'un fonds de concours d'un montant de 11 063 € à la commune de SOUTERNON afin de cofinancer les investissements,

Article 2 : AUTORISE le Président à signer tous les documents y afférents,

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits au budget

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 09/10/2025

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
CLEMENT Françoise (CCVAI)

Certifié exécutoire par le Président compte tenu

de la réception en Sous-Préfecture le : 14/10/25

et de la publication le : 14/10/25

Le Président,



Date de transmission de l'acte: 14/10/2025
Date de réception de l'AR: 14/10/2025
042-244200614-DE2025_0910_03-DE
A G E D I